COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION

Les groupes de U13 et U11 de la première phase ont été établis selon les engagements reçus ainsi que l'alternance.
Nous rappelons que selon l'article 6-1 de l'annexe 7.5 des Règlements Généraux du District, la commission se réserve la possibilité d'adapter les demandes des clubs en fonction des engagements et que la détermination des groupes est insusceptible d'appel.

Le critérium reprenant le samedi 17 septembre, **il n'y aura donc plus de changement de poule ou niveau**
Néanmoins possibilité d'engager une équipe supplémentaire selon disponibilité dans les poules.
En cas de problème concernant l'horaire des matchs ou terrain, aviser le secrétariat du District par mail sécurisé.

Les demandes de report de match doivent se faire sur footclub, avec **impérativement l'accord du club adverse et surtout une date de report de match.**

Nous rappelons que conformément aux Règlements Généraux du District, l'envoi de mails au District, ne peux se faire que par la messagerie officielle du club et non par des dirigeants, joueurs ou éducateurs sur leur messagerie personnelle.
Nous demandons donc au Président des clubs de faire un rappel aux membres de leur club.

Rappel :
La U13 D1 est composée uniquement d'équipes 1.
Les éducateurs des équipes U13 D1 seront convoqués pour les informer sur le déroulement de la compétition pour la saison 2022/2023 suite à la réforme d'accession en U14 Ligue votée à l'Assemblée Générale de la Ligue.
En U 11 : Possibilité de faire figurer au maximum 3 U9 sur une feuille de match.

Le Président de la Commission :
Alain DELHAYE.